

**Solidaires**



**branche INRA**

## **Intervention introductive CTP INRA du 16 juin 2009**

Il a y tout juste un an, notre organisation syndicale faisait son entrée dans l'instance, après de nombreuses années de lutte pour se faire reconnaître par la Direction de l'INRA. Nous avons immédiatement du reprendre le collier pour défendre cette fois la seconde partie de notre identité SUD-Recherche-EPST.

Sur ce second front, rien n'est gagné, la situation empire même de jour en jour, avec cette semaine, la tentative de refonte à la hussarde du décret fondateur du CNRS, qui d'EPST *Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique* deviendrait un EMR *Etablissement de Management de la Recherche...* selon l'expression bien trouvée de nos collègues du CNRS, avec pour méthode de la direction générale du CNRS d'allier précipitation et propos rassurants dans la gestion du dossier : 3 projets en moins de 24H, la direction de l'INRA aurait du mal à les battre sur ce point !

Quoique !

Nous devons tenir les enseignements du dernier CTP où nous avons naïvement mis en garde la direction de l'INRA vis à vis de l'attitude méprisante de la direction du CNRS envers ses personnels, lors de la tenue d'un Conseil d'Administration particulièrement controversé... Une semaine plus tard, vous faisiez mieux en signant à trois mains un éditorial annonçant à tout le personnel qu'une réunion, équivalente en enjeu, du CA de l'INRA s'était tenue « *sans dispositif de sécurité particulier* ». Ceci, alors que tout le monde avait, de visu, pu vérifier le contraire.

Et, le culot étant semble t'il sans limite, en réponse à la démission de notre élu au Conseil d'Administration qui protestait contre le mépris manifesté envers le personnel et ses représentants, vous lui avez indiqué, Madame la Présidente que « *la direction n'a pas été à l'origine de la mise en œuvre du dispositif policier...* » Une réponse de cour de récréation ( ce n'est pas moi, c'est un autre), oubliant curieusement que par la même occasion, vous reconnaissez la présence de ce dispositif policier, nié dans l'édito de *l'INRA en Bref* !

Soyez rassurés, nous n'allons pas revenir sur toute l'actualité du rouleau-compresseur des réformes et décisions qui n'ont comme objectif que de gommer la dimension publique de nos recherches et nous soutenons l'essentiel des déclarations des autres syndicats.

Nous continuons ce préambule en forme de bilan « d'année de stage » au CTP, en tirant les premiers enseignements.

- Ici, comme ailleurs, l'essentiel se concentre aujourd'hui dans la politique de communication... et comme le dit la maxime, les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! Nous aurons l'occasion de le décliner tout au long de la journée, au fil des dossiers à l'ordre du jour, du développement durable à la gestion des ressources humaines...

---

**Syndicat SUD Recherche EPST branche INRA**

Secrétariat : Domaine de la Motte, INRA, 35650 LE RHEU

mél : [contactinra@sud-recherche.org](mailto:contactinra@sud-recherche.org) - Tél : 06 75 27 68 74 ou 02 23 48 51 35

<http://www.sud-recherche.org/>

- Nous voulant toujours constructifs, malgré les embûches, nous rappelons que notre premier souci est de rapprocher l'instance CTP des plus de 10000 personnels qui travaillent à l'INRA. C'est la seule instance paritaire qui a vocation à s'intéresser aux questions générales concernant la vie commune à l'INRA.

a) Un échange de courrier depuis le dernier CTP situe le niveau des avancées sur le premier niveau d'appropriation, à savoir pouvoir prendre connaissance des sujets débattus :

- suite à nos demandes successives, les procès-verbaux sont désormais accessibles sur le site (il faut vraiment vouloir les trouver, car seul le Conseil Scientifique a droit à une mention en page d'accueil), mais avec retard (rien sur 2009 à ce jour) et sans les documents préparatoires, ce qui rend impossible la compréhension de la plupart des échanges. Notre demande est que chacun-e puisse avoir accès, *a minima*, à une synthèse des débats et sujets débattus. Mais bon, disons que l'archivage public des PV constitue un plus dans la voie du développement durable (on garde au moins une trace !).
- Concernant la différence de traitement entre motion et avis du CTP, notre première année de stage ne nous a pas permis de l'identifier. Pour nous y aider, merci de nous préciser la dernière fois qu'un avis a été voté, afin qu'on puisse juger sur pièce. Et comptez sur nous pour remettre le sujet à l'ordre du jour.

b) sur le second niveau d'appropriation, à savoir la possibilité aux collectifs de donner leur avis avant la tenue des réunions, nous vous avons demandé de faire circuler les dossiers suffisamment en amont des séances, sans attendre le délai réglementaire : cette fois-ci, nous avons réceptionné les documents 12 jours avant la réunion. C'est mieux... mais avec 2 week-ends, cela donne peu de temps pour l'aller-retour indispensable pour les dossiers soumis au CTP.

c) Sur le troisième niveau d'appropriation : dégager le temps nécessaire à l'étude des dossiers, ce n'est pas gagné non plus. Ni pour le personnel dans son ensemble qui a de plus en plus la tête dans le guidon, ni pour les délégués dans les instances dont la décharge d'activité n'est pas réellement prise en compte au quotidien. Si l'on considère notre délégation au CTP, nous cumulons actuellement aussi souci de santé lié à cet environnement stressant, et discrimination dans les dossiers de promotion... cela devient hard !

Ceci est une première contribution d'étape dans l'attente d'un bilan plus exhaustif de l'intervention dans l'ensemble des instances nationales, à la rentrée.

---

**Syndicat SUD Recherche EPST branche INRA**

Secrétariat : Domaine de la Motte, INRA, 35650 LE RHEU

mél : [contactinra@sud-recherche.org](mailto:contactinra@sud-recherche.org) - Tél : 06 75 27 68 74 ou 02 23 48 51 35

<http://www.sud-recherche.org/>